



La Rochelle 1ère de sa catégorie au palmarès 2022 des villes cyclables de la FUB

lundi 14 février 2022, par [lpe](#)

Au baromètre 2022 des villes cyclables de la FUB - Fédération française des usagers de la bicyclette - La Rochelle est classée au 1^{er} rang des villes moyennes. Le trophée a été décerné à Tours jeudi 10 février et remis à Olivier Prentout, Adjoint au Maire chargé des mobilités urbaines et Eugénie Têtenoire, Adjointe au Maire chargée de la démocratie locale. Il récompense une politique ambitieuse en matière de mobilité durable et d'écologie urbaine, notamment pour développer l'usage du vélo.

A La Rochelle, l'usage du vélo représente 10 % de part modale en Ville et 7 % dans l'agglomération. Avec la volonté de doubler l'utilisation du vélo d'ici 2030, la ville et l'agglomération multiplient les voies cyclables sécurisées et maillées entre elles, et développent en parallèle les services et les actions de sensibilisation.

Le territoire est aujourd'hui doté de 280 km d'aménagements cyclables dont plus de la moitié en site propre. En 2021, les collectivités ont réalisé pour 1 million d'euros de nouvelles voies. 105 stations libre services sont disponibles, pourvues de 620 vélos mécaniques et 140 vélos électriques. En 2021 l'utilisation du service a augmenté de 83%, comptant 625000 locations de vélos dont 85000 de vélos à assistance électrique. 140 vélos mécaniques et 469 vélos électriques sont aussi proposés à la location longue durée. 10 vélo-parcs sécurisés sont opérationnels depuis la rentrée 2020 et 2 supplémentaires sont prévus en 2022. Une prime pour l'achat de vélos à assistance électrique a été mise en place le 1^{er} octobre 2019.

Consultez l'intégralité du baromètre : <https://barometre.parlons-velo.fr/2021>